

Aide financière

Les rabais indiqués ci-dessous s'appliquent aux véhicules immatriculés à compter du 1^{er} juillet 2022. Les véhicules immatriculés jusqu'au 30 juin 2022 pourront bénéficier des rabais en vigueur avant l'annonce du Budget 2022-2023 du gouvernement du Québec.

Véhicules neufs*

Type de véhicule	Montant
Entièrement électriques	Jusqu'à 7 000 \$
Hybrides rechargeables	Jusqu'à 5 000 \$
Motocyclettes électriques	2 000 \$
Motocyclettes à vitesse limitée électriques (scooters électriques)	500 \$

Véhicules d'occasion*

Type de véhicule	Montant
Entièrement électriques	Jusqu'à 3 500 \$

Bornes de recharge

Type de borne	Montant
À domicile (achat et installation)	600 \$
En milieu de travail ou dans un bâtiment multilogement (achat et installation)	50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 5 000 \$ par connecteur

* L'admissibilité du véhicule et le montant du rabais sont entre autres établis en fonction du prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF). La liste des véhicules admissibles est disponible au [Québec.ca/vehiculeselectriques](http://Quebec.ca/vehiculeselectriques)

Prenez part à la transition énergétique du Québec en faisant le choix de l'électromobilité!



Communiquez avec nous!

Quebec.ca/vehiculeselectriques
1 866 266-0008

Le cadre normatif du programme prévaut sur ce dépliant.

ROULEZ
VERT



Aide financière pour

- › L'acquisition de véhicules électriques
- › L'achat et l'installation de bornes de recharge

TE005-19-2210



Roulez vert

L'électromobilité: Plus accessible que jamais!

Vous songez vous procurer un véhicule électrique pour vous ou votre entreprise?

Vous souhaitez installer une borne à la maison ou au travail pour recharger les véhicules de votre entreprise ou ceux de vos employés?

Vous habitez un bâtiment multilogement ou en êtes propriétaire et vous désirez installer des bornes de recharge?

Description

Le programme gouvernemental Roulez vert offre une aide financière aux **particuliers**, aux **entreprises**, aux **organismes** et aux **municipalités** du Québec en proposant un :

- › Rabais pour un **véhicule neuf**
- › Rabais pour un **véhicule d'occasion**
- › Remboursement pour une **borne de recharge à domicile**, dans un **bâtiment multilogement** ou en **milieu de travail**

Comment participer

Avant d'acquérir votre borne ou votre véhicule, consultez le [Québec.ca/vehiculeselectriques](http://Quebec.ca/vehiculeselectriques) pour connaître les conditions d'admissibilité et la procédure à suivre.

Des avantages pour tous les Québécois!

Se déplacer en véhicule électrique présente plusieurs avantages :

- › Les frais d'entretien d'un véhicule électrique sont moins élevés que ceux d'un véhicule standard à essence;
- › Il coûte environ cinq fois moins cher d'utiliser un véhicule électrique qu'un véhicule à combustion¹
- › L'énergie consommée est produite ici à partir de sources renouvelables;
- › Le transport électrique améliore la qualité de l'air au profit de la santé publique;
- › Au Québec, les véhicules électriques émettent 80 % moins de CO₂, même en tenant compte du cycle de vie complet.

[Québec.ca/vehiculeselectriques](http://Quebec.ca/vehiculeselectriques)



¹ Les coûts de consommation énergétique des véhicules varient selon plusieurs critères. L'économie réelle observée peut donc différer.